

Fraude aux réductions et crédits d'impôts enfin une réaction 2023 DGFIP à la hauteur de l'enjeu

Au delà de la communication DGFIP
« frauder c'est voler »,
la dématérialisation IR-RICI s'est transformée en
« jouer c'est gagner »

Quel bilan chiffré de cette fraude sur la période 2020-2022 ? Silence radio de la DGFIP - A notre connaissance, l'information est restée confidentielle: profil bas des décideurs....

Nous avons quelques exemples chiffrés :

En amont des restitutions, un SIP a bloqué en 2 mois, environ 3 millions d'euros de demandes RICI suspectes, un autre 700 000€, un autre 400 000€.

Lors du contrôle post restitution RICI, une direction a notifié sur une année plus de 8 millions d'euros avec hélas un taux de recouvrement à ce jour d'environ 10 %.

En trois ans, sous couvert de la dématérialisation et du système déclaratif, la perte budgétaire liée à la fraude RICI est volumineuse, peut être même supérieure au déficit annoncé du régime des retraites sans la réforme !

Nous voulons savoir. Les agents veulent savoir. Quel est le montant total des fraudes RICI au cours de 2020, 2021 et 2022 ? Quel taux de recouvrement post contrôle RICI ?

Les chiffres sont nécessairement connus, cachés et conséquents pour qu'ils justifient en 2023, un plan d'actions d'envergure décliné selon trois axes :

- l'amélioration de la sécurisation de l'accès à l'espace particulier des usagers ;
- le renforcement des outils mis à disposition des services pour une meilleure détection des fraudes : aménagement des seuils de contrôle par direction, enrichissement des listes de contrôle ;
- l'amélioration des actions pour éviter les versements indus après taxation dans les situations où la fraude n'a pu être détectée préalablement.



En 2023, il est attendu des collègues des SIP, moins nombreux, durant la campagne IR qu'ils fassent en même temps du service et du contrôle, qu'ils traitent les listes ILIAD, Gespart , qu'ils reviennent à la pratique des lettres-chèques au lieu des virement en cas de doute avant restitution...

Ces nouveaux pare-feux sont opportuns mais entraînent une surcharge de travail pas toujours gérable dans les SIP à tel point que les directions peuvent désormais choisir leur seuil d'intervention RICl, en balayant le principe d'égalité devant l'impôt.

**Chers collègues,
construisez nos interventions face à l'administration
en adhérant et/ou en apportant vos témoignages
sur le sujet.**